



COC 2019/2020 - compte rendu n° 8

RAPPELS AUX CLUBS

1- Match de Coupe de Paris

Les rencontres de Coupe de Paris sont programmées sur des **week-end fixés au calendrier** depuis le début de saison. Il reste possible, sous réserve d'accord entre les clubs, d'avancer ces matchs.

>>>>>A titre exceptionnelle, les rencontres à jouer le 08-09/02 pourront être jouées jusqu'au 23/02.

2- Programmation des matchs

Vous devez conclure vos rencontres en prévoyant un temps suffisant pour l'échauffement des joueurs et la durée du match.
Créneau par catégorie : U13 > 1h15, U15 > 1h30, U18 et senior > 2h

>>>>>A défaut de temps suffisant, la COC invalidera les conclusions de matchs.

3- U9 et U11 > réducteurs de buts

Ils sont **obligatoires** dans ces catégories en championnat comme en Coupe de Paris. Les **clubs doivent s'organiser** en amont des rencontres pour **apporter les réducteurs ou les demander au club du secteur**.

>>>>>A défaut, la COC appliquera une sanction progressive au club recevant :

- 1) pénalité financière
- 2) pénalité financière et sportive

TYPE d'ANOMALIE	18-19/01	DECISION
FDME		
ordinateur		
FDME		
Transmission		
JOUEUR		
non autorisé		
FORFAIT		
Forfait	-13M AJ St Vincent - PSG 6 > AS St Vincent absent -15M PSG 6 - Stade Français 2 > Stade Français 2 absent -15F PSG 1 - Elite 75 1 > Elite 75 1 absent -15F Martigua - Elite 75 2 > Elite 75 2 absent	> AJ St Vincent, Stade Français 2, Elite 75 1 et 2 forfait
ARBITRE		
JAJ non désigné		
non autorisé		